

Paris, le 18 juillet 2013

Calendrier prévisionnel de la distribution exceptionnelle de 2 milliards d'euros

Le conseil d'administration de Natixis a convoqué l'assemblée générale des actionnaires le 31 juillet 2013 à 9 heures en vue de statuer sur la distribution exceptionnelle de 0,65 euro par action en numéraire, soit un total d'environ 2 milliards d'euros, dans le cadre du projet de simplification de la structure du Groupe BPCE et de Natixis annoncé au marché le 17 février 2013.

Cette distribution exceptionnelle est subordonnée à la cession préalable de l'intégralité des certificats coopératifs d'investissement (CCI) détenus par Natixis aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne, dont la réalisation définitive devrait intervenir le 6 août 2013.

Sous réserve de l'approbation de la distribution exceptionnelle par l'assemblée générale des actionnaires et de la réalisation effective de la cession des CCI le 6 août 2013, le calendrier de la distribution exceptionnelle aux actionnaires serait le suivant :

- 6 août 2013 : réalisation définitive de la cession des CCI
- 14 août 2013 : détachement du coupon et cotation de l'action coupon détaché
- 19 août 2013 : mise en paiement de la distribution exceptionnelle de 0,65 euro par action

CONTACTS :

RELATIONS INVESTISSEURS : natixis.ir@natixis.com

RELATIONS PRESSE : relationspresse@natixis.com

Christophe Ricetti T + 33 1 58 55 05 22
François Courtois T + 33 1 58 19 36 06
Jeanne de Cosnac T + 33 1 58 55 59 21
Souad Ed Diaz T + 33 1 58 32 68 11
Sonia Sbalbi T + 33 1 58 55 62 45

Elisabeth de Gaulle T + 33 1 58 19 28 09
Victoria Eideliman T + 33 1 58 19 47 05

 Suivez-nous sur Twitter! [@Natixis_com](https://twitter.com/Natixis_com)